



SYNDICAT
DES EAUX
DE LA
REGION
MESSINE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Année 2020

1. Contexte Général

Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) a été créé par arrêté préfectoral du 14 décembre 2017. Ses membres sont Metz Métropole, la Communauté de Communes Rives de Moselle et la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange.

Le syndicat mixte exerce, pour le compte de ses membres, la compétence eau potable sur une partie de leurs territoires respectifs.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires pour 2020 seront présentées en séance le 10 décembre 2019, afin que le Comité Syndical puisse s'exprimer sur la stratégie budgétaire pour 2020 avant l'examen du Budget Primitif 2020 au mois de janvier prochain.

Le présent rapport a pour objectif de présenter les principales orientations budgétaires du SERM pour 2020.

Le fait principal pour l'année 2020 sera la mise œuvre du programme de travaux prévu par le nouveau contrat de concession et plus particulièrement la construction d'une nouvelle unité de traitement des pesticides et du carbone organique total (COT) à l'Usine de Moulins les Metz.

Cet investissement majeur de 7,1 M€ ne pourra bénéficier d'une aide de 2 M€ de l'agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) qu'à condition que le prix de la part eau du SERM soit au moins de 1,10 € ht/m³ (0,99 € ht/m³ actuellement). Il sera donc nécessaire d'augmenter, au 1^{er} juillet prochain, la redevance syndicale pour parvenir à ce seuil d'éligibilité des aides du 11^{ème} programme de l'agence de l'eau pour être subventionné

Le prix de l'eau restera néanmoins maîtrisé avec un prix de référence 2020 (3,20 €ttc/m³) inférieur à celui de 2018 (3,36 €ttc).

2. Orientation budgétaire du SERM

▪ Recettes de fonctionnement

L'essentiel des recettes de fonctionnement provient des ventes d'eau aux abonnés ainsi qu'aux clients de vente en gros. Le montant prévisionnel de ces recettes pour 2020 est estimé à 2 000 000 €. Ce montant est basé sur une vente prévisionnelle de 10 400 000 m³ aux abonnés au service et 4 700 000 m³ aux clients en gros.

Pour 2020, le produit des ventes d'eau prend en compte un passage de la redevance syndicale de 0,13 €/m³ à 0,23 €/m³ au 1^{er} juillet, ce qui permettra au SERM d'être subventionné par l'agence de l'eau pour ses travaux d'investissement.

Enfin, la location à des opérateurs de téléphonie mobile de certains ouvrages du Syndicat, ainsi que le contrôle des poteaux incendie de Metz Métropole, complètent le montant total des recettes estimé à 2 050 000€ pour 2020.

▪ Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont envisagées à la hauteur de 410 000 €.

Il s'agit principalement de dépenses liées au paiement des taxes foncières (185 000 €) et autres redevances, à la gestion administrative et financière du syndicat qui est assurée par les services de Metz Métropole à travers une convention de prestation de service (45 800 €), de frais d'études (85 000 €) ainsi que des dépenses permettant le fonctionnement de la structure (assurances, frais de mission, télécommunications, fournitures diverses...).

Par ailleurs, une convention pour le contrôle des poteaux incendie de Metz-Metropole (25 000 €) est inscrite en dépense/recette avec notre délégataire et la Métropole

Charges de personnel

Les frais de personnel représentent un montant prévisionnel de dépenses de 175 000 €.

Trois ingénieurs territoriaux sont mis à disposition du Syndicat des Eaux de la Région Messine par leurs collectivités de rattachement :

Le Directeur du Syndicat, un ingénieur Réseaux et un ingénieur Ressources

Aucune embauche complémentaire n'est envisagée par le Syndicat en 2020, mais il est à noter que, dans le cadre du nouveau contrat, le délégataire a recruté un ingénieur agronome spécialement affecté au service du SERM, en charge de la problématique de la qualité des eaux du Rupt de Mad.

▪ **Recettes d'investissement**

La principale recette d'investissement prévue dans le cadre de l'exercice budgétaire 2020 sera la subvention de l'agence de l'eau Rhin Meuse pour les travaux d'amélioration du traitement à l'Usine de Moulins les Metz (COT). Le montant prévisionnel de cette aide est de 950 000 €

▪ **Dépenses d'investissement**

En 2020, le Syndicat Mixte contribuera à hauteur de 3 254 000 € au financement de deux programmes de travaux mis à la charge du délégataire dans le cadre du nouveau contrat de concession, à savoir :

2 838 000 € pour la réalisation de l'unité de traitement du COT

416 000 € pour la rénovation des filtres à sable de Moulins les Metz

Ces investissements seront financés par l'excédent prévisionnel de l'exercice 2019 estimé à 4 000 000 €

Par ailleurs, 200 000 € de travaux de renforcement du réseau de distribution et d'aménagements conjoncturels sont prévus en 2020.

▪ **Dette**

A sa création le SERM a pris à sa charge les deux emprunts contractés par la Commune d'Hagondange dans le cadre de sa compétence eau.

Pour 2020, le remboursement de ces emprunts représente un montant de 64 722 € dont 13 299 € d'intérêts.

Les besoins en investissement du Syndicat des eaux de la Région Messines étant auto-financés, aucun recours à l'emprunt ne sera nécessaire en 2020.

3. Programmation des investissements

La contribution du Syndicat au financement des investissements prévus au contrat de concession se poursuivra jusqu'en 2022.

Au total 10 842 867 € seront consacrés par le SERM aux travaux d'amélioration qualitative et quantitative de sa production, ainsi qu'à la sécurisation de son approvisionnement en eau.